



**Commune de Léaz**

**N°37/2022**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du lundi 12 décembre 2022**

Date la convocation du Conseil municipal : 7 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 14

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élue : Emelyne ETIENNE

**Présents :** Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET – Emelyne ETIENNE - Nicolas BUGNOT – Pierre-Luc CHATAIGNON - Norbert GILBRIN - Kévin FAVRE

**Absents excusés :** Thierry GUICHARD - Loïc NORMANT donne pouvoir à Valérie MAYOR - Séverine VIRLOUVET donne pouvoir à Valérie LOUBET- Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

**Absents :** Johann BRESSON - Helena REBOULET

### **Objet : ELECTION DU NOUVEAU 2<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L.2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 25 mai relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire par suite de la décision du Conseil municipal de ce jour, 12 décembre 2022, de ne pas maintenir Monsieur GUICHARD dans ses fonctions d'adjoint,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 12 décembre 2022 portant élection du 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**Article 1er :** Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2 :** Procède à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Monsieur Norbert GILBRIN

Nombre de suffrages exprimés : 8

Nombre de votants : 8

Majorité absolue : 5

A obtenu : Monsieur Norbert GILBRIN 8 voix

**Article 3 :** M. Norbert GILBRIN est élu 2<sup>ème</sup> adjoint au maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.*



Le Maire,

Christine BLANC